

GARDES CIVIQUES REPUBLICAINES

Section Ste Anne

Nous, responsables de la Section de Ste Anne, certifions que le nommé SITNIKOFF Constantin, parti en mission avec les troupes régulières à 6 h 30 du matin, porté disparu le 25 août 1944 a été retrouvé mort, le 28 août 1944 à 10 h du matin, au chemin du Sablier.- Etait rentré dans notre Section le 20 août 1944.-

Inhumé provisoirement à la Clinique de la Mutualité de Bonneveine ce camarade laisse une veuve et 3 enfants à sa charge.-

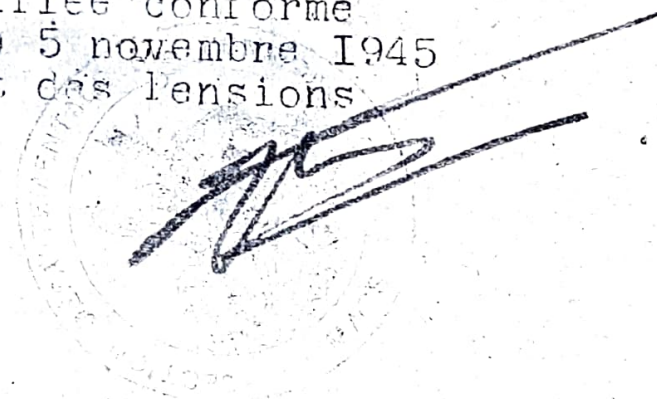
Nous délivrons le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.-

Fait à MARSEILLE, le 15 février 1945

signé: Illisible

cachet F.F.I.- MARSEILLE- M.P. Ste Anne

Copie certifiée conforme  
MARSEILLE, le 5 novembre 1945  
L'Intendant des pensions



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

N° 6.

BUREAU RÉGIONAL  
SECTION DÉPARTEMENTALE  
7 OCT 1945  
Paris, le  
DES PENSIONS  
MARSEILLE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES

ANCIENS COMBATTANTS  
et Victimes de Guerre

22 OCT 1945

19.....

SERVICE CENTRAL  
DE L'ÉTAT-CIVIL, DES SUCCESSIONS  
ET DES SÉPULTURES MILITAIRES  
37, Rue de Bellechasse  
PARIS - 7<sup>e</sup>

Fichier Central 9308

NOTA. — Les réponses doivent, outre le  
numéro d'ordre, rappeler les indications  
du timbre ci-dessus.

L'INTENDANT GÉNÉRAL,

à Monsieur l'INTENDANT, Chef de la Section  
Départementale des Pensions des Bouches-du-Rhône  
à MARSEILLE

En exécution de la circulaire O23 SE/1  
1023 E.C du 22 Mars 1940, vous m'avez adressé  
la feuille de renseignements concernant SITNIKOF  
Constantin, F.F.I. né le 20 Mai 1896 à ZETOUK  
(Russie) décédé le 24 août 1944 à Marseille.

Pour me permettre de donner suite à cette  
feuille de renseignements, j'ai l'honneur de vou  
.....

prier de me faire parvenir la copie certifiée conforme du  
document de décès en votre possession et notamment de l'attes-  
tation du Commandant de l'Unité à laquelle appartenait le défunt.

En outre, vous voudrez bien me faire connaître l'adresse  
de la famille.



L'Intendant Général

Chef du Service Central de l'Etat-Civil  
des Successions et des Sépultures Militaires

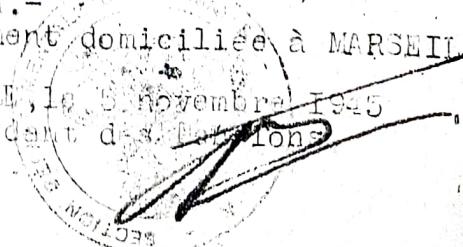
SERVICE CENTRAL  
DE L'ÉTAT-CIVIL  
12 NOV 1945

N° I7375/V.O.A.

En exécution des prescriptions d'autre part, j'ai  
l'honneur de vous adresser la copie du document de décès  
concernant SINTNIKOFF Constantin.

La veuve est actuellement domiciliée à MARSEILLE  
Chemin de Mazargues, N° 524/-

MARSEILLE, le 5 novembre 1945  
L'Intendant des Pensions



N°

549608

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE.

CABINET DU MINISTRE.

SERVICE CENTRAL DE L'ÉTAT CIVIL, DES SUCCESSIONS  
ET DES SÉPULTURES MILITAIRES.

21P 161054

# DOSSIER DE DÉCÈS.

NOM

SITNIKOFF

PRÉNOMS

Constantin

GRADE

Soldat FFI

Corps

Milices Patriotiques - Section St. Anne - Mazargues  
Marseille

Recrutement

N° matricule

au corps \_\_\_\_\_  
au recrutement \_\_\_\_\_

Né le

30 Mai 1896 classe \_\_\_\_\_

à

Getouk (Russie)

Intéressé par

Décédé le

28 Août 1944 a été retrouvé mort le 28 août 1944

à

Marseille (B. du R.), au chemin du Sablier

Genre de mort

tue au combat

Inhumé

provisoirement à la Clinique de la Mutualité de Bonneveine

Adresse de la famille

Epouse : Chemin de Mazargues n° 524

à

Marseille (B. du R.)

pour la France

5 AOUT 1946

DÉPARTEMENT  
DES  
**BOUCHES-DU-RHONE**  
ARRONDISSEMENT  
DE  
**MARSEILLE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE



MARSEILLE

ETAT CIVIL

# EXTRAIT D'ACTE DE DÉCES

Numéro { du registre 11  
de l'acte 290

Le vingt quatre août mil neuf cent quarante quatre  
à une heures de l'après midi  
est décédé, chemin de Bonneveine  
Constantin SITNIKOFF, né à Tedoue  
Rumie - le Vingt mai mil huit cent  
quatre vingt seize, dockeur, fils de  
Nicolas SITNIKOFF, et de Yané,  
née Cécile Coltané.

Dressé le trois septembre mil neuf cent quarante quatre  
à neuf heures cinquante huit.

Certifié conforme aux registres de l'Etat Civil et délivré sur papier libre, conformément  
à la loi du 13 Brumaire, an VII

A Marseille, le quatre novembre  
mil neuf cent cinquante sept

L'Officier de l'Etat Civil,

197-1-56 — IMP. MUNICIPALE.